

L'an deux mille seize, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cédric TERRASSIN, Maire.

Etaient présents : TERRASSIN C, CAVROT H, FROTEY S, BOTTIN L, MENU N, LEBOEUF K, CARON V.

Etaient absents excusés : COCHAUTR, VARLET J

CARON A donnant pouvoir à BOTTIN L.

PALLOTEAU M donnant pouvoir à FROTEY S.

Secrétaire : Nicolas MENU

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Novembre 2015. Le Conseil Municipal adopte le compte et rendu et signe le registre.

PROJET FIBRE :

Variscourt ne faisait pas partie du projet développement fibre 2016/2020.

Le débit est suffisant pour Variscourt.

Afin de pouvoir d'obtenir la fibre d'ici 2020, il faut que la communauté de commune ai les compétences électroniques.

Coût : 430€/Maison ou 11€/an/habitant ce qui représente pour Variscourt 25 à 30 K€ en 1 an, 5 an ou 20 ans prélevé sur des recettes.

Les frais de fonctionnement seraient pris en charge par la communauté de commune.

- **A l'unanimité des membres, le conseil vote pour le transfert de compétence à la champagne picarde.**

USEDA :

L'éclairage bas de la rue Joseph Menu a été réparé.

Une demande de devis de maintenance a été faite auprès de l'USEDA pour :

- Le remplacement des lampes dans un délai de 48H
- Un plan complet du village
- La maintenance complète (ballons fluo remplacés périodiquement tous les 5 ans.)
- 790€/an (mais droit à plus de subventions)

A l'unanimité des membres, le conseil vote pour la signature du contrat de maintenance

COMPTESS ASSAINISSEMENTS :

Proposition de la suppression du forfait, prix du m³=0,95€

Comptes Administratifs

Fonctionnement	Dépenses :	17 741.68 euros
	Recettes :	18 676.29 euros
Investissement	Dépenses :	6 064.00 euros
	Recettes :	16 530.71 euros

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif Assainissement 2015. Ce dernier est conforme au compte de gestion 2015.

Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2015**
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-5876,67		10466,71	0	0	4590,04
				0		
FONCT	21954,29	0	845,01	Recettes		22799,3

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2015	22799,3
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		22799,3
Total affecté au c/ 1068 :		0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2015	0
Déficit à reporter (ligne 002)		0

Budget primitif 2016 :

Fonctionnement	Dépenses :	36 591.30 euros
	Recettes :	36 591.30 euros
Investissement	Dépenses :	3 032.00 euros
	Recettes :	11 578.69 euros

- **Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de Gestion 2015, le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 pour l'entité Assainissement sans aucune réserve.**

SUPPRESSION CCAS pour 2017.

Le conseil municipal décide la suppression du CCAS et autorise le Maire a nommé un conseil mixte pour la gestion des affaires sociales à compter du 31 décembre 2016, conformément aux dispositions de la loi NOTRE.

CREATION D UNE REGIE MUNICIPALE:

Mr le Maire propose de créer un régie municipale afin d'encaisser les recettes de la salle communale

Mme Lartisien et M. BERNIER seront régisseurs et Mme Cochaut sera régisseur remplaçante.

Le solde maximum est fixé à 2000 euros.

Aucune indemnité ne sera versée.

CHANTIER D'INSERTION

A partir du 17 mai, le chantier d'insertion réparera les murs et les portes du cimetière.

1000€ sont alloués pour la rénovation du mur du cimetière ainsi que pour la réfection le portail de l'église.

Subvention DETR (Accès au Handicap):

Mr le maire demande l'autorisation de demander une subvention de 20 à 60%des travaux avec report possible de 2 ans (2 ans supplémentaires pour la réalisation des travaux).

Seuil : 500€ minimum de subvention.

- **Le conseil valide cette demande et charge Monsieur le Maire de faire les dossiers nécessaires**

RACHAT DES BOIS COMMUNAUX :

La commune a reçu la proposition de rachat des bois communaux comme suivant.
2,875 ha à 1500€/ha

0,329ha	}	A 2500€/ha
0,517ha		
0,0695ha		

Soit 7000€ pour environ 4ha

- **Le conseil refuse la proposition et prend le temps de se renseigner sur les valeurs de ces biens**

COMMUNE NOUVELLE :

La commune de Guignicourt propose de mener une étude pour regrouper douze communes

Atouts :

Arrêt des baisses de dotation global de fonctionnement pendant trois ans.

Mutualisation des moyens

A signer avant le 30 Juin 2016.

Il n'y aurait plus de conseil municipal et nous ne serions pas certains d'avoir des représentants de la commune.

La commune de Variscourt mutualise déjà ses moyens avec les communes de Condé sur suippe et d' Aguilcourt.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil ne souhaite pas poursuivre l'étude de commune nouvelle

26 juin 2016

Passage du drapeau du 80 ème RI

Variscourt a été choisi pour conserver le drapeau du 80 eme RI infanterie

Une cérémonie va être organisée le 26 juin 2016

Personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire, m'est fin à la séance à 23h00.

TERRASSIN C

CAVROT H

FROTEY S

BOTTIN L

MENU N

LEBOEUF K

CARON V.

CARON A

donnant pouvoir à BOTTIN L.

PALLOTEAU M

donnant pouvoir à FROTEY S